



L'entretien et le suivi du parc auto

➔ Généralités

Un bon niveau de sécurité au volant dépend de plusieurs facteurs : la conduite adaptée, mais aussi l'entretien du véhicule.

Fournir un matériel permettant d'exercer sa mission en toute sécurité est une obligation de l'employeur.

Selon une étude du CEREMA, en août 2021, le facteur « véhicule » était en cause dans 35 % des accidents et dans 7 % des accidents mortels (4 roues comme 2 roues).

L'entretien des véhicules est de la responsabilité de l'employeur (ou de l'association).

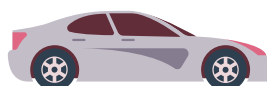


➔ Recommandations préalables

Il est nécessaire de contrôler plusieurs choses.

La flotte :

- > la taille du parc ;
- > l'âge moyen de celui-ci ;
- > l'état général des véhicules.



Le ou les véhicules :

- > contrôler régulièrement l'état de façon visuelle avant de prendre la route ;
- > nettoyer les optiques de phares et le pare-brise pour s'assurer d'une bonne visibilité ;
- > contrôler les liquides (freins, lave-glace, refroidissement, niveau d'huile) ;
- > vérifier que le véhicule dispose de tous les éléments, notamment pour changer une roue ;
- > vérifier les équipements de sécurité (ceintures, sièges, klaxon, gilet jaune, triangle) ;
- > réviser régulièrement la voiture et s'assurer du suivi de la périodicité des visites techniques.

Ces quelques recommandations permettent de s'assurer d'un bon état du véhicule, en premier lieu, et de pouvoir anticiper une partie des risques de pannes ou d'accidents.



➔ Règles générales de prévention

Afin de prévenir les risques d'accident ou du moins de les réduire le plus possible, la structure devra, pour sa flotte :

- > **désigner un responsable de parc** qui assure le suivi technique et logistique et se charge de suivre les mouvements de parc s'il y a plusieurs structures. Le gestionnaire de parc veille aux contrôles périodiques, à l'entretien, aux réparations et autorise le véhicule à circuler en tenant régulièrement les fiches de suivi à jour. Il peut également devenir l'interlocuteur privilégié notamment en cas d'accident pour assurer les déclarations de sinistre ;
- > **planifier les entretiens des véhicules et des visites périodiques ;**
- > **suivre quotidiennement l'état du parc.** La mise en place d'un tableau Excel de reporting peut assurer un suivi régulier. Il peut aussi permettre de vérifier que les assurances sont bien adaptées en fonction de l'emplacement du véhicule d'un site à l'autre ;
- > **mettre en place, pour chaque véhicule, un carnet de bord** à la disposition de l'utilisateur.

Le carnet de bord est une mesure qui contribue à l'optimisation de la gestion du risque routier (amélioration de l'état du parc, suivi des consommations...). Le conducteur procède aux contrôles avant le départ et renseigne le carnet à chaque utilisation. Ainsi, les éventuelles anomalies sont signalées au gestionnaire de parc ;

- > **en cas d'accident, vérifier que l'impossibilité d'utiliser le véhicule ne porte pas préjudice** quant à la continuité du service ;
- > **s'assurer que le parc automobile est bien en adéquation avec les missions de la structure.** Par exemple, une activité de paysagiste ne nécessitera pas d'utiliser des petites citadines mais plutôt des véhicules utilitaires ;
- > **renouveler le parc vieillissant en cas de besoin** (un investissement qui peut s'avérer rentable sur le long terme).



➔ Quelques bonnes pratiques

À faire fréquemment

- > Lavage de la carrosserie.
- > Nettoyage de l'habitacle.
- > Contrôles visuels.

Périodiquement

- > Vérification des niveaux.
- > Programmation des visites de contrôle.

Lorsque c'est nécessaire

- > Réparations si voyants allumés ou dysfonctionnements.

